



Action Climat Outaouais

Résolution d'engagement sur la
préservation de la biodiversité
Face au plan nature 2030

Décembre 2023

ATTENDU QUE les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

ATTENDU QUE devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal a été adopté suite à la 15^e Conférence des Parties (COP-15) tenue en décembre 2022 ;

ATTENDU QUE la crise de la biodiversité est transversale et complexe et que les orientations du Cadre mondial doivent être destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société ;

ATTENDU QUE la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend de l'action et de la coopération de tous les acteur·rices ;

ATTENDU QUE plusieurs États, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité ;

ATTENDU QUE des mesures ambitieuses et porteuses de justice sociale, dans le respect du Cadre mondial, mais également des Objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations unies (ONU) et des savoirs traditionnels autochtones, doivent mener à changer notre relation à la nature ;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui devrait préciser comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité ;

ATTENDU QUE le bilan environnemental de l'actuel gouvernement du Québec rend légitime le fait d'entretenir des craintes en sa capacité à proposer un plan contenant les mesures nécessaires pour répondre à l'urgence de la situation ;

ATTENDU QUE les membres d'Action Climat Outaouais (ACO) désirent assumer leurs responsabilités envers les générations à venir, reconnaissant que nous leur empruntons la terre qui leur sera laissée ainsi qu'à leurs enfants et petits-enfants, sont ainsi appelés à agir en tant que protecteurs de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci ;

ATTENDU QUE la mission d'Action Climat Outaouais (ACO) est notamment d'exiger « que les gouvernements garantissent le droit de tou·tes les citoyen·nes du Québec à un environnement sain, et rendent des comptes à cet égard » ;

Action Climat Outaouais (ACO) s'engage :

À contribuer à la définition de la vision que doit se donner l'Outaouais face au Plan nature du gouvernement du Québec, avec des cibles précises pour 2027 et 2030, en s'appuyant notamment sur la mise en œuvre, comme porteur, du projet Collectivités ZÉN (zéro émission nette) Outaouais qui implique la formulation d'une telle vision ;

À contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et à soutenir, comme mesures minimales, la mise en œuvre du Plan nature 2030 du gouvernement du Québec, en soutenant les nombreuses interventions et les divers projets innovants conçus en Outaouais ;

À travailler en concertation avec toutes les parties prenantes (organismes partenaires, contributeur·rices, institutions, citoyen·nes) qui, tout comme nous, se sont engagées à la protection, à la préservation, et à la restauration de la biodiversité et à stopper, de toute urgence, sa destruction ;

À poursuivre notre travail de veille et de revendication afin d'assurer que les différents paliers de gouvernements adoptent les plans ambitieux qui sont nécessaires, qu'ils soutiennent les initiatives citoyennes porteuses de changement et de justice sociale, qu'ils contribuent à la valorisation des savoirs traditionnels autochtones et qu'ils rendent des comptes à cet effet sur la place publique.

Résolution dûment adoptée par le conseil d'administration d'Action Climat Outaouais lors de sa rencontre du 4 déc. 2023.